

Il y a une erreur dans le dossier sur la définition de la rareté (= *excluabilité* ; ≠ *rivalité*) qui a été confondue avec la divisibilité (ou rivalité), d'où la confusion en classe (et la correction ci-dessous où les cases 2 et 3 sont permutées par rapport à ce que je vous ai fait noter en classe). Ces 2 caractéristiques qui permettent de définir les biens collectifs sont cependant très proches et liées l'une à l'autre, d'où le risque de confusion. Pour clarifier, je renomme les entrées du tableau avec la bonne terminologie (celle issue de l'anglais) :

Degré de rareté du bien ↓	Degré de divisibilité du bien	
	<i>Rival</i> (divisible)	<i>Non rival*</i> (indivisible)
<i>Excluable</i>	(1) Stylo, baskets, coupe de cheveu, repas au resto...	(2) Autoroute Cours privé Pièce de théâtre
<i>Non excluable**</i>	(3) Poissons océan Ecosystème Fleurs et fruits sauvages	(4) Phare maritime Routes départementales Désert Défense nationale Eclairage public

* bien indivisible ou *non rival* : bien (en fait service) dont la disponibilité n'est pas diminuée par la présence d'un utilisateur supplémentaire, services qui ne sont donc pas détruit ni altérés par la consommation (sauf effet de saturation).

** tout le monde peut potentiellement bénéficier gratuitement du service dès lors qu'il existe/est produit.

- (1) La plupart des produits que nous consommons : après les avoir achetés chez un commerçant, lorsqu'on les consomme, personne ne peut les utiliser après en l'état, la consommation détruit ou dégrade ce qui est consommé.
- (2) Des services qui peuvent être consommés simultanément par plusieurs consommateurs/usagers (ie le produit n'est pas détruit ou usé par la consommation d'un individu) mais pour lesquels on peut tarifier la consommation individuelle sous forme de péage ou de ticket d'entrée. On parle de biens collectifs *impurs* ou *bien club*.
- (3) Des produits, souvent fournis par la nature, que tout le monde peut s'approprier en allant les ramasser/cueillir mais qui sont épuisables, c'est-à-dire que la consommation les détruit ou dégrade. On les appelle aussi *bien commun*.
- (4) Les biens (services) collectifs *purs* qui sont à la fois (potentiellement) consommables par tous sans que la consommation d'un individu ne prive les autres. Ce sont donc des services qui ne sont pas détruits ou altérés par la consommation.

Ne pas confondre :

- En économie, divisible ne veut pas dire partageable (ou partitionnable) comme dans le langage courant.
- Dire que la consommation détruit ou altère/use un produit ne signifie pas que ce produit ne puisse pas être prêté ou cédé d'occasion après utilisation.